



Charte du Projet Alimentaire Territorial « Manger autrement en Vallée de la Creuse »



1. Objectifs de la charte

L'objectif de cette charte est de contextualiser les origines et le cadre du PAT de la Vallée de la Creuse (Partie 1), de fédérer les acteurs du territoire autour des enjeux de l'alimentation mis en avant dans le diagnostic réalisé et de porter une ambition commune pour y répondre sur la durée (Partie 2). Elle prévoit un cadre évolutif de mise en œuvre et de gouvernance ici définie (Partie 3). Enfin elle réitère les engagements de l'ensemble des partenaires qui permettront une évaluation régulière de l'ensemble du projet (partie 4)

2. Contexte et enjeux du PAT

La Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse s'est lancée dans une démarche de **stratégie concertée** pour répondre aux **enjeux agricoles et alimentaires** du territoire en s'engageant dans un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**. La rédaction de ce PAT et de son plan d'actions s'appuie sur des **projets de sensibilisation depuis 2010**, puis sur une **première expérience de PAT mise en place en 2019** sur les communes d'Argenton-sur-Creuse, Saint-Marcel et Le Pêcheureau, et il s'appuie aussi sur le **diagnostic alimentaire réalisé en 2020**.

Le territoire rural et agricole de la Vallée de la Creuse a un potentiel de production à valoriser et développer pour répondre à ses enjeux **économiques, sociaux, environnementaux et de santé publique**.

L'agriculture de notre territoire, majoritairement en polyculture élevage et bovin viande essentiellement, a une forte valeur économique et sociale. Elle doit cependant faire face à une **population active en déclin continu depuis les années 1980** (-61% entre 1980 et 2000 et -22% entre 2010 et 2020), et à une **surface agricole utile en régression** (mais qui commence à se stabiliser sur la dernière décennie). Une majorité d'exploitant·e·s est sur le départ et le **renouvellement de génération est très faible**. Certaines productions comme le maraîchage, l'arboriculture sont très peu, voire pas représentées, ce qui porte atteinte au **principe d'autonomie alimentaire** de notre territoire.

De surcroît, dans un contexte de dérèglement climatique tel que nous le vivons, notre territoire doit adapter sa stratégie de développement pour **augmenter sa résilience alimentaire** afin de **faire face aux changements** à venir. Cela passe par une **réflexion sur notre système agricole alimentaire local et les systèmes de production, de transformation et de distribution** qui y sont afférents.

L'agriculture subit les effets du **changement climatique** et peut continuer de contribuer à infléchir les causes de ce dérèglement. La résilience des exploitations est au cœur de cette démarche, elle comporte notamment l'autonomie alimentaire des fermes pour rendre plus viables et durables les systèmes d'élevage. **Deux leviers ressortent** en particulier du diagnostic pour favoriser l'**autonomie alimentaire à l'échelle du territoire** : la **diversification alimentaire des exploitations agricoles** et une meilleure **valorisation de l'agriculture locale** par des signes distinctifs de qualité.

L'un des **facteurs de réussite** pour l'aboutissement de la démarche est le **travail en collaboration de tous les acteurs**, d'une **grande diversité sur le territoire**. L'approche transversale des questions agricoles, d'accès à une alimentation locale de qualité à toutes et tous est au cœur de sa mise en œuvre. Elle implique non seulement une **proximité géographique** mais également un **accompagnement pédagogique** (sensibilisation, communication) à **destination d'un large public** (des moins de 3 ans aux seniors) pour partager une culture du "bien se nourrir", en lien avec les acteurs de la santé.

En outre, le PAT s'appuie sur le **réseau d'acteurs et son maillage** déjà existant sur le territoire. Il s'inscrit dans les dispositifs institutionnels en lien avec la problématique alimentaire, tels que le Contrat Local de Santé (CLS), Petites Villes de Demain (PVD), le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) de transition écologique, etc.

Parmi ces acteurs, ceux de la restauration collective et commerciale. Avec **plus de 2 600 repas servis par jour dans les cantines scolaires** (primaire, collège et lycée) ces établissements constituent un levier important pour promouvoir l'approvisionnement en produits locaux et de qualité à l'échelle de notre bassin de vie. Pour cela il sera nécessaire que cette intégration des produits locaux s'accompagne d'une lutte contre le gaspillage alimentaire. Plusieurs établissements ont déjà initié cette démarche. De plus, **plusieurs EHPAD et associations de portage de repas** sont présents sur le territoire, autant d'acteurs qui pourraient également augmenter leur approvisionnement en produits locaux. Enfin, le territoire compte **entre 40 et 45 restaurants traditionnels**, pour lesquels les produits locaux et de terroir constituent un argument touristique et de vente reconnu. Il reste à rendre possible et pérenne l'équilibre entre l'offre et la demande en produits locaux dans ce champ commercial en particulier.

Les acteurs de l'aide alimentaire et les citoyens constituent une autre cible à rejoindre dans le cadre du PAT. Il y a notamment des **associations de consommateurs** qui fédèrent plusieurs foyers du territoire. D'autres associations promeuvent le jardinage au naturel et d'autres portent des projets de **jardin d'insertion**, ou encore certaines agissent lors d'**événements ponctuels** comme le festival Aimenterre par exemple. De plus, un réseau d'acteurs de l'aide alimentaire est déployé sur le territoire avec notamment la présence des **Restos du Cœur** sur plusieurs communes, ainsi qu'une **épicerie sociale** sur la commune du Pêchereau.

3. Orientations du PAT

Le PAT porté par la Communauté de Communes et ses partenaires a pour ambition de proposer une alimentation locale durable et de qualité pour toutes et tous et de maintenir et pérenniser l'activité agricole sur son territoire.

Pour répondre à ces enjeux 5 grandes orientations ont été définies pour le PAT de la Vallée de la Creuse :

- 1) **Structurer une dynamique territoriale autour de l'alimentation et animer une démarche progressive** : en impliquant les acteurs de l'alimentation et en informant et communiquant sur la démarche ;
- 2) **Installer et pérenniser les exploitations agricoles sur le territoire, notamment la production agricole biologique** : en limitant l'agrandissement et facilitant les transmissions, en accompagnant et sécurisant l'installation de nouvelles exploitations et en accompagnant la résilience des exploitations (autonomie alimentaire du bétail, accompagnement dans l'évolution du système pour faire face au changement climatique, accompagnement au mieux vivre au travail en agriculture) ;
- 3) **Développer l'offre et les débouchés en circuits courts et de proximité (CCP)** : en facilitant le lien entre les producteurs et les intermédiaires, en confortant la place des producteurs sur les lieux de commercialisation existants et en dynamisant la communication autour des productions locales ;
- 4) **Accompagner la restauration collective et commerciale vers plus de local et de qualité** : en essayant la démarche d'approvisionnement en restauration scolaire, en favorisant l'intégration de plus de produits locaux en restauration commerciale et en accompagnant la restauration pour les

séniors vers plus de produits locaux et de qualité ; cette approche comporte à la fois un volet logistique et technique et un volet éducatif et de sensibilisation.

5) **Favoriser la démocratie alimentaire** : en facilitant l'appropriation des enjeux alimentaires par les citoyens et en favorisant l'accès et le choix à une alimentation saine et durable pour toutes et tous.

4. Cadre de mise en œuvre de l'action

➤ Définition des termes de la charte

Cette charte de référence pour la mise en œuvre du PAT peut être amenée à évoluer au fil du temps, le COPIL s'en réserve la possibilité.

Elle nécessite au préalable de s'entendre sur certaines terminologies, à savoir :

- › **Alimentation locale** : Alimentation produite localement, soit dans un rayon de moins de 80 kilomètres entre le producteur et le consommateur et qui intègre la notion de saisonnalité.
- › Suivant une logique de cohérence territoriale, la notion de proximité s'étend bien entendu aux territoires situés en périphérie de la communauté de communes, prenant ainsi en compte le bassin de vie et les producteurs issus des communes voisines et dont le territoire de la Vallée de la Creuse constitue le cœur de la clientèle.
- › **Produit de qualité** : La qualité d'un produit s'entend non seulement de son respect des normes en vigueur pour assurer sa production (conformité, traçabilité) mais prend également en compte sa durabilité (labels de qualité listés par la loi EGALIM, empreinte carbone, moindre impact sur la santé, etc.)

➤ Logo du PAT et utilisation

Dans le cadre du PAT, il a été créé un logo propre au projet. Le but de ce logo est de fédérer les acteurs autour de la démarche et d'une identité territoriale sur la thématique de l'alimentation. L'usage de ce logo a pour but :

- › De faciliter la reconnaissance visuelle des actions en lien avec le PAT
- › De valider la pertinence d'une action au regard des exigences et de l'ambition du PAT telles que définies dans la charte

Pour cela son **utilisation** est **réservée** :

- › Aux supports de communication pour les événements (flyer, affiches, etc.) organisés dans le cadre du PAT ;
- › Aux établissements et enseignes où l'on retrouve des produits locaux et des démarches qui répondent aux objectifs du PAT : restaurants traditionnels, restaurants collectifs, commerces etc.
- › Aux cantines proposant des produits locaux sur leurs menus
- › Aux projets portés par des acteurs locaux, sur le territoire, en lien avec les orientations et les objectifs du PAT

La CDC est propriétaire du logo, et se réserve son droit d'attribution. Le logo a pour objectif de valoriser et encourager des démarches qui rentrent dans le cadre du PAT et de les rendre visibles. Un règlement spécifique pour l'usage du logo sera à signer au moment de son attribution.

Cette démarche d'attribution du macaron "Croquer son territoire" a une vocation avant tout incitative, afin de valoriser les acteurs qui "sont dans la démarche du PAT", une démarche qui s'inscrit dans le temps long. Elle doit contribuer à la constitution d'un vivier d'acteurs repérés pour leurs actions en faveur d'une alimentation locale de qualité et qui sera mise en valeur via les actions de communication du PAT. Se constitue ainsi un réseau de partenaires identifiés.

➤ Définition de la gouvernance

Le PAT est piloté par une gouvernance multi-acteurs (cf. schéma à la fin).

Des commissions thématiques ont été créées en rapport avec les 5 orientations adoptées par le PAT. Lors de ces commissions, une discussion concernant la mise en place des actions prévues et leur organisation a lieu. C'est aussi le lieu d'échange d'idées et de points de vue sur les thématiques concernées.

Les commissions tiennent compte des actions prévues lors des comités de pilotage qui se réunissent régulièrement (minimum 3 fois par an). Comme son nom l'indique, il pilote et permet de discuter des grandes orientations du PAT de manière transversale. Si besoin, il est le lieu de discussion d'éléments à proposer au conseil communautaire pour approbation.

Enfin, le conseil communautaire tient le rôle d'instance décisionnaire en matière de choix importants à prendre et sur les actions qui engagent politiquement et financièrement la collectivité, porteuse du projet.

5. Engagement de la charte

A travers cette charte, les personnes et structures s'engagent à être le relais sur le territoire des actions qui sont mises en place et à communiquer auprès du public qu'elles côtoient. Elles reconnaissent l'utilité et la nécessité de la présence d'un PAT sur le territoire. Elles participent à l'évaluation continue du succès de ce dernier. L'engagement comme partenaire du PAT se fait sur la base du volontariat et implique les porteurs d'actions



Schéma de gouvernance du PAT de la Vallée de la Creuse

Document de travail



Communauté de Communes Le Président	
Vincent MILLAN	